

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 510/6e L portant ouverture de crédits supplémentaires

n° 510/6e L

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLANDate de publication
6 juillet 1968Numéro JO
n° 15 du 10/08/1968Date du numéro
10 août 1968

VISAS

Vu la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire Français des Afars et des Issas

Vu l'arrêté territorial n°9 1/SPCG du 7 juillet 1967 portant constitution du Conseil de Gouvernement du Territoire Français des Afars et des Issas, et nomination des ministres le composant

Vu l'arrêté n° 35/SG/CD du 29 décembre 1967 rendant exécutoire la délibération n° 439/6eL du 26 décembre 1967 portant approbation du budget du Service local 1968, ensemble les délibérations n° 462/6eL du 26 mars 1968 et n°9 495/6-L rendues exécutoires par arrêtés n°9 491/SG/CG du 29 mars 1968 et n° 939/SG/CG du 17 juin 1968 : Le Conseil de Gouvernement entendu dans sa séance du 26 juin 1968

A adopté dans sa séance du 6 juillet 1968 la délibération dont la teneur suit:

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est autorisée la création au budget du Service local 1968 des postes suivants : Présidence du Conseil de Gouvernement : — 1 standardiste ; — 1 cuisinier ; — 2 DOyYS; — 1 gardien; — 1 conducteur d'automobile affecté au véhicule tout terrain mis à la disposition du Président du Conseil de Gouvernement. Ministère des Affaires intérieures : — 1 conducteur d'automobile affecté au véhicule tout terrain mis à la disposition du Ministre des Affaires intérieures. Art. 2.— Est autorisée l'ouverture au budget du Service local 1968 les crédits supplémentaires ci- après: a) Dépenses. ordinaires :

Chapitre 2-2-1. — Versement C.L.R.....1.800.000 — 3-2-5. — Moyens de transport.....200.000 4-1-1. — Présidence du Conseil de Gouvernement — soldes et accessoires.....520.000 — 9-7-4. — Restitution, dégrèvement, remises, pertes de fonds ou de matériels, indemnités d'éviction.....2.5540.000 — 14-1-1. — Ministère des Affaires intérieures soldes et accessoires.....79.000 — 15-11-9. — Cercle d'Ali-Sabieh Exploitations industrielles.....500.000 — 26-10. — Cercle de Tadjourah. Pistes, wharf aérodromes.....5.500.000 26-13. — Cercle d'Ali-Sabieh. Pistes et aérodromes.....1.000.000 Total.....12.153.000 b) Dépenses extraordinaires :

Chapitre 2-2-1. _ Construction de bâtiments et logements (Camp des Gardes).....2.500.000
— 2-2-2. — Cercle de Tadjourah (prison).....2.500.000
— 2-4-1 — Aquisition de véhicules.....4.889.000 To-

tal.....9.889.000 Art. 3.— Les crédits supplémentaires ci-dessus sont
gagés par un prélevement d'égale montant sur la caisse de réserve du Territoire :
Chapitre 15-U. — Prélèvement pour dépenses de fonctionnement.....12.153.000
Chapitre 7-U. — Prélèvement pour dépenses d'équipement.....9.889.000

**Le Président de la Commission permanente de la Chambre des Députés, ORBISSO GADITTO HASSAN. Le Secrétaire
de la Commission permanente de la Chambre des Députés, ABDOULKADER HASSAN MOHAMED.**